

Règlement intérieur

Quelques rappels, précisions et dernières modifications

RESPONSABILITES

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement sur le bord du bassin et seulement sur les horaires des séances les concernant. **Il est demandé aux parents de vérifier la présence des entraîneurs ou de leurs remplaçants sur le bord du bassin avant d'y laisser leurs enfants.**

En cas de non-présence d'un entraîneur ou d'un bénévole du club, l'accès au bassin est strictement interdit. Si la grille d'accès des douches est fermée, il est donc interdit de passer par le couloir du public ou par le bureau du club.

RESPECT ET TENUE (*entraînements et compétitions*)

- ✓ **Le règlement intérieur de l'établissement « Les Aquatides » est applicable à tous les adhérents et leurs accompagnateurs.**

Chaque usager est tenu de respecter le plan de circulation de l'établissement (**parties chaussées/parties déchaussées...**). Ceci est aussi valable lors des compétitions. Il est interdit aux nageurs de passer au dessus des rambardes et de se promener pieds nus dans les zones chaussées, ainsi que de s'installer dans la partie sauna-hammam. Cette règle est applicable dans toutes les piscines. Pour les parents présents sur les compétitions, n'hésitez pas à faire respecter la règle.

- ✓ **Les enfants doivent le respect et la politesse envers le personnel de la piscine :** les chahuts dans les vestiaires : les portes qui claquent, les cris, les grossièretés (la vulgarité) dérangent le personnel et le public. Il est demandé aux nageurs de rejoindre leurs vestiaires dans le calme.

Un bonjour aux jeunes filles de l'accueil ainsi qu'au personnel présent serait également le bienvenu.

L'attitude cordiale des nageurs donnera une image positive du club nautique.

- ✓ Déchets :

Après les compétitions, les bénévoles passent trop de temps à ramasser les nombreux papiers (barres de céréales notamment) laissés dans les gradins. Des poubelles sont mises à disposition. Les nageurs doivent donc s'assurer de la propreté de leur emplacement avant de s'en aller.

Déplacements

- ✓ Courts trajets : Un rendez-vous est fixé pour l'ensemble des départs en compétition, à la piscine « les Aquatides » afin de vérifier la présence des nageurs et de permettre aux parents d'organiser un co-voiturage. Les parents souhaitant se rendre directement sur le lieu de compétition doivent prévenir l'entraîneur.

Une participation au co-voiturage est proposée afin de couvrir les frais de carburant des véhicules. Elle est due dans sa totalité. En effet, toute voiture qui fait l'aller doit revenir,

même si elle est vide au retour. Elle est due par tout nageur, même ceux dont les parents emmènent.

Par contre, les adultes accompagnateurs, officiels, parents ne sont pas concernés.

- ✓ Pour les longs trajets (> à 300 km A/R), lorsque la participation des nageurs aux frais de déplacement (plafonnée à 10 euros) ne permet pas de couvrir les frais de carburant du parent accompagnateur et officiel, celui-ci pourra être remboursé à la valeur réelle du carburant consommé (référence ViaMichelin) ou une attestation de déduction fiscale lui sera délivrée par le club pour le trajet réalisé.

Attention : il s'agit bien d'un parent « mandaté » par le club pour accompagner le (la) nageur(euse).

Compétitions avec hébergement (modifications adoptées par le conseil d'administration du 15/11/2016)

Une participation financière est demandée à chaque nageur pour les déplacements avec hébergement.

Cette participation est de 10 euros par nuitée au titre de l'hébergement, de 7 euros par repas et de 5 euros par petit déjeuner.